











Dans le cadre d'une prestation complémentaire à prix forfaitaire, le Propriétaire se connecte à son espace personnel et choisi la prestation et la date d'intervention qu'il souhaite voir effectuée par le Prestataire. La prestation est payée en fin de mois par virement sur facture.

Dans le cadre d'une prestation complémentaire sur devis, le Propriétaire se connecte à son espace personnel et choisi la prestation et la date d'intervention qu'il souhaite voir effectuée par le Prestataire. Le Prestataire adresse le devis au Propriétaire par mail, lequel accepte le devis par signature électronique ou par retour signé du devis avec la mention « bon pour accord ». A la suite de l'acceptation du devis, le Propriétaire effectue un virement bancaire au Prestataire correspondant au montant du devis.

8.3 – BNB CAP D'AGDE établit ses factures conformément aux dispositions légales et règlements applicables, et facture la TVA à son taux en vigueur au jour de la facturation

8.4 – Frais d'ouverture de compte : 200 euros

## **ARTICLE 9- DECLARATIONS ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE**

---

9.1 Afin de permettre à BNB CAP D'AGDE d'assurer la mise en œuvre des services auprès des locataires, le Propriétaire s'engage à :

- Fournir à BNB CAP D'AGDE l'ensemble des informations et du matériel nécessaires à l'accès au Bien (trois trousseaux de clés et badges complets, bip etc.) et, plus généralement, tout document, élément, donnée et toute information qui lui est demandé par BNB CAP D'AGDE et nécessaires à la bonne exécution des Services ;
- Coopérer activement avec BNB CAP D'AGDE en vue de la bonne exécution des présentes et à l'informer de toutes difficultés liées à cette exécution.
- Ne pas entraver, d'une quelque manière que ce soit les prestations de services rendues par BNB CAP D'AGDE aux locataires ;
- Répondre, dans un délai raisonnable, à toute demande formulée par BNB CAP D'AGDE ;

9.2 Le Propriétaire déclare :

- Qu'il a souscrit, une assurance habitation en cours de validité le garantissant de tout dommage au titre des présentes, et qu'il accomplira les démarches nécessaires pour qu'elle soit valable tout au long du contrat ;
- que son Bien ne fait l'objet d'aucune procédure de saisie immobilière.

Dans l'hypothèse où l'une de ces déclarations serait remise en cause, le Propriétaire s'engage à en informer immédiatement BNB CAP D'AGDE par email.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ DES PARTIES**

---

10.1 – Le Propriétaire déclare avoir souscrit toutes assurances adaptées pour l'Hébergement et pour le type de location qu'il souhaite mettre en place, et décharge pleinement BNB CAP

-----

Le Propriétaire déclare encore avoir vérifié auprès de ses locataires que ces derniers étaient titulaires d'une assurance responsabilité civile, et décharge pleinement BNB CAP D'AGDE de toute obligation de toute obligation et responsabilité à ce titre.

Le Propriétaire reconnaît et accepte que BNB CAP D'AGDE n'intervient pas dans le cadre des présentes en qualité de courtier en immobilier, d'agent immobilier ou d'assureur mais en seule qualité de Prestataire de services.

BNB CAP D'AGDE n'exerce aucun contrôle concernant le comportement des Locataires avec lesquels le Propriétaire contracte la location, et exclut toute responsabilité à ce titre dans les limites imposées par la loi.

La responsabilité du fait de tout dommage résultant de la location, de tout vol ou détérioration, de tout problème d'hygiène et de salubrité constaté au sein du Bien devra ainsi être recherchée auprès des locataires. BNB CAP D'AGDE s'engage cependant à notifier au Propriétaire l'existence de tout dommage, vol ou dégradation qu'elle aurait pu constater au sein du Bien dans le cadre de la réalisation de sa prestation d'état des lieux.

A cet égard, il est précisé que les Services de Conciergerie proposés par BNB CAP D'AGDE permettent au Propriétaire d'avoir une gestion à distance de son bien, mais BNB CAP D'AGDE n'est partie à aucun accord passé entre le Propriétaire et le Locataire, ces derniers contractant directement entre eux et à leurs propres risques, et BNB CAP D'AGDE exclut toute responsabilité à ce titre dans les limites autorisées par la loi.

10.2 – Le Propriétaire admet expressément que BNB CAP D'AGDE n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non de résultat. BNB CAP D'AGDE s'engage à apporter tous ses soins et ses capacités pour exécuter ses obligations au titre du Contrat. Cependant en aucun cas le Propriétaire ne pourra demander un dédommagement de quelque nature que ce soit si le résultat obtenu n'est pas celui souhaité.

10.3 – BNB CAP D'AGDE ne saurait être tenue responsable de la non-exécution de ses obligations par suite d'une force majeure ou d'un cas fortuit en application des dispositions de l'article 1148 du code civil, notamment en cas de grève totale ou partielle, d'inondation, d'incendie, de panne informatique, etc.

10.4 – Le Propriétaire déclare ne pas avoir d'argent liquide, de bijoux ou tout autre objet de valeur dans l'Hébergement. BNB CAP D'AGDE ne pourra être tenu responsable des dégradations ou vols. BNB CAP D'AGDE s'engage à :

- Restituer les Clés au Propriétaire à la fin du contrat,
- Informer le Propriétaire en cas de problème,
- Etre joignable 7j/7 par email ou téléphone, avec un délai de réponse maximum de 12h,

10.5 – En cas de perte des Clés par un Locataire, le Propriétaire autorise BNB CAP D'AGDE à faire établir un double des Clés aux frais du Propriétaire. A cette fin, le Propriétaire s'engage à communiquer à BNB CAP D'AGDE l'ensemble des documents ou attestations nécessaires dans les plus brefs délais.

Le Prestataire envoie le devis au Propriétaire qui le valide et le paie directement par virement à l'acceptation du devis.

## **ARTICLE 11 – DURÉE ET MODALITÉS DE FIN DU CONTRAT**

---

11.1 – Le Contrat est conclu pour une durée déterminée de un an.

11.2 – Le Contrat prend effet à compter de la signature électronique du propriétaire sur le site internet

11.3 – A la fin du Contrat, celui-ci ne sera pas renouvelé tacitement. En d'autres termes, toute autre demande de service de la part du Propriétaire auprès de BNB CAP D'AGDE devra faire l'objet d'un nouveau contrat et donc d'une nouvelle adhésion au site.

11.4 – Le propriétaire peut résilier le Contrat à tout moment sur simple désinscription sur le site. Les éventuelles demandes d'intervention commandées par le Propriétaire pourront être annulées jusqu'à 17h la veille de l'intervention.

## **ARTICLE 12 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

---

BNB CAP D'AGDE déclare notamment respecter toutes les obligations et réglementaires qui lui incombent en matière de protection des données à caractère personnel visant à garantir notamment la sécurité et la confidentialité des données collectées et traitées. Elle s'engage notamment à effectuer toutes les déclarations obligatoires auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## **ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE**

---

BNB CAP D'AGDE ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du Propriétaire dans l'hypothèse où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un événement de force majeure. Sont notamment considérées comme cas de force majeure, les hypothèses habituellement reconnues par la jurisprudence et les tribunaux français.

La survenance d'un événement de force majeure suspendra dans un premier temps l'exécution des Services pendant une durée qui ne pourra être supérieure à trois (3) mois. Dans l'hypothèse où le cas de force majeure se poursuivrait au-delà de la période susvisée, les Parties pourront résilier les présentes Conditions générales, de plein droit, sans formalité judiciaire, sans préavis et sans droit à indemnités de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ayant effet immédiat.

## **ARTICLE 14 - MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

---

BNB CAP D'AGDE se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. BNB CAP D'AGDE se réserve notamment la possibilité de modifier et/ou d'arrêter de proposer tout ou partie des Services, à tout moment à sa libre discrétion.

Le Propriétaire sera informé de ces modifications par tout moyen utile, au moins quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur. Les Conditions Générales modifiées s'appliqueront dès leur mise en ligne sur la Plateforme.

Le Propriétaire qui n'accepte pas les Conditions Générales modifiées doit se désinscrire des Services dans les conditions de l'article « Durée ».

Tout Utilisateur qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications qui lui seront pleinement applicables.

## **ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION 8.1 – LE CONTRAT EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.**

---

Que ce Contrat soit signé par des Parties françaises ou étrangères, il demeure soumis à la loi française ;

Par conséquent, tout litige découlant de ou en relation avec ce Contrat sera tranché par le Tribunal de Commerce de BEZIERS, seul compétent, et ce même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.